



Union syndicale de la santé et de l'action sociale CGT du Cher
8, place Malus - 18000 Bourges
02 48 21 24 79

Personnes âgées maltraitées : A qui la faute ?

«*Le plan vieillissement et solidarité consécutif à la canicule 2003 est bel et bien maintenu au sein d'un programme de réforme de la dépendance de 9 Milliards d'€uros jusqu'en 2008* » annonce Catherine Vautrin (Secrétaire d'Etat aux personnes âgées).

Mais ces milliards représenteront combien d'effectifs supplémentaires dans chaque établissement ? 21000 emplois pour 13.128 établissements du secteur sanitaire, sans compter ceux qui dépendent du secteur social également concerné.

Les crédits issus de la journée de solidarité, que la CGT a condamnée, ne feront pas des miracles dans la prise en charge des personnes âgées et handicapées.

A quand une opération télévisée de recueil de dons pour ces personnes !!!!

La maltraitance est avant tout institutionnelle :

- § Pénurie de personnel,
- § Manque de qualification (précarité, contrats divers),
- § Organisation du travail,
- § Horaires contraignants, changements fréquents,
- § Pressions exercées sur le personnel par les familles, la hiérarchie,
- § Glissement de tâches (sur-responsabilités),
- § Epuisement et mal être des personnels (arrêts de travail en augmentation, dépressions ...).

Un ratio de 0,3 à 0,4 agent par résident, qui est la moyenne en France se traduit au quotidien par :
§ 10 minutes pour aider une personne à se laver, s'habiller, s'installer pour le petit déjeuner,

§ 8 minutes pour l'aider à prendre son repas,
§ 0 minute pour prendre le temps de l'écouter vraiment, l'accompagner dans son projet de vie (comment la personne décide de sa vie).

Nous personnels, ne culpabilisons pas.

En France, on pourrait faire mieux pour peu que la volonté politique existe. La preuve en est, la politique de prise en charge des personnes âgées ailleurs en Europe est meilleure, les ratios de personnels sont de 0,8 en Allemagne, 1 en Belgique, 1,2 en Suisse.

Dans le Cher la situation est tout aussi grave et vous êtes de plus en plus nombreux à nous interpeller ; des actions se développent dans plusieurs départements.

Alors, nous qui travaillons dans des maisons de retraites, longs séjours,

Faisons-nous entendre :

Recensons nos besoins et nos revendications spécifiques pour notre établissement, mobilisons-nous pour exiger :

- > **Que les besoins réels soient pris en compte** pour le nombre de places en structures adaptées.
- > **Que les établissements soient suffisamment pourvus en personnels** par des créations d'emplois qualifiés et stables.
- > **Que ces personnels puissent accéder à la formation continue et aux formations qualifiantes.**
- > **Que chacun soit reconnu et respecté** dans des équipes pluridisciplinaires au service de la personne âgée.

APPEL A LA GREVE ET RASSEMBLEMENT
MARDI 15 MARS 2005 à 14 h 30
devant la DDASS
4 Bd de l'Avenir à BOURGES